

# **LA MISE A DISPOSITION DES ENQUETES A L'INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES (INED) : ORGANISATION ET OFFRE**

*Arianna CAPORALI<sup>1</sup> (\*), Amandine MORISSET (\*), Stéphane LEGLEYE (\*)*

*(\*) Institut national d'études démographiques (Ined), Service des enquêtes et sondages*

**Ceci est un résumé d'un article qui sera publié dans *Population*.**

**Veillez citer la référence suivante :**

Caporali A., Morisset A., Legleye S. (à paraître 2015), « L'Ined et la mise à disposition des enquêtes quantitatives pour la recherche en sciences sociales », *Population*, 70(3).

Visant à permettre le partage de données entre producteurs initiaux et utilisateurs secondaires, la mise à disposition des enquêtes représente un atout pour les sciences sociales. En effet, le partage permet d'accroître l'utilisation des données par la communauté scientifique, de justifier les coûts élevés des enquêtes vis-à-vis des financeurs, d'éviter la répétition d'études similaires, d'approfondir et de valider les travaux de recherche scientifique, ou encore de valoriser les producteurs et financeurs via la citation (King 1995, 2006). Néanmoins, les chercheurs sont parfois mal informés sur les activités de mise à disposition des enquêtes.

La première partie de ce papier retrace le développement de la mise à disposition des enquêtes quantitatives en sciences sociales à l'international, en France et à l'Ined. Le développement des institutions gérant l'accès aux données d'enquêtes commença dans les années cinquante, afin d'encourager les comparaisons en sciences politiques. Les premières archives d'enquêtes organisèrent des réseaux internationaux et fixèrent des normes pour la documentation des données (Bisco 1966 ; Scheuch 2003). Aujourd'hui la norme DDI (Data Documentation Initiative) est largement utilisée par les archives européennes, car elle a été adoptée par le Consortium des archives européennes de données en sciences sociales (CESSDA) (Wackerow et Vardigan 2013). En France, où le contexte juridique donnait beaucoup d'importance à la protection de données, la mise à disposition commença plus tardivement que dans d'autres pays (Silberman 1999). À l'Ined elle s'est développée au début des années 2000. Le Service des enquêtes et sondages (SES) fut alors co-fondateur du Réseau Quetelet, qui gère aujourd'hui l'accès à la plupart des enquêtes en sciences sociales en France.

---

<sup>1</sup> [arianna.caporali@ined.fr](mailto:arianna.caporali@ined.fr)

La deuxième partie de ce papier décrit les activités de mise à disposition des enquêtes du SES de l'Ined. Elle détaille les différentes étapes et les enjeux qui concernent la préparation des enquêtes à mettre à disposition. Elle présente par ailleurs les normes réglant la documentation et l'accès aux données, ainsi que les fonctionnalités du logiciel « Nesstar » qui permet de rechercher, parcourir, visualiser et analyser les données en ligne. Aujourd'hui, l'Ined gère non seulement la mise à disposition des enquêtes produites par ses chercheurs, mais se voit également confier celle d'enquêtes internationales dans le cadre de projets européens (ex : « Generations and Gender Surveys »). La mise à disposition des enquêtes devient de plus en plus importante avec la demande croissante d'accès aux données. L'expérience du SES suggère que la préparation des données en vue de leur mise à disposition nécessite beaucoup de temps. Pour optimiser ce processus, la collaboration des producteurs des données est importante.

## Bibliographie

- [1] Bisco, R. L. (1966), Social Science Data Archives: A Review of Developments, *The American Political Science Review*, 60(1), 93–109.
- [2] King, G. (1995), Replication, Replication. *PS: Political Science & Politics*, 28(3), 443–499.
- [3] King G. (2006), Publication, Publication, *PS: Political Science & Politics*, 39(1), 119-25.
- [4] Scheuch, E. K. (2003), Les services de données en sciences sociales : historique et perspectives. *Revue internationale des sciences sociales*, 177(3), 433–449.
- [5] Silberman, R. (1999), Les sciences sociales et leurs données, Report for the Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Juin 1999, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/004000935/0000.pdf>.
- [6] Wackerow J. and Vardigan M. (2013), An established international metadata standard: The Data Documentation Initiative (DDI), in Kleiner B., Renschler I., Wernli B., Farago P., Joye D. (eds), *Understanding Research Infrastructures in the Social Sciences*, Zurich, Seismo Press, 158-167.

**Domaine de la communication:** Accès aux données d'enquêtes